



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies et parasites

Question orale n° 295

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le cynips du châtaignier. Originaire d'Asie, introduit aux USA en 1974 et en Italie en 2002, cet insecte est considéré au niveau mondial comme le principal ravageur du châtaignier. Suite à la mobilisation de la profession et aux sensibilisations opérées par le groupe d'études sur la châtaigneraie à l'Assemblée nationale, il fait l'objet d'un plan de surveillance nationale depuis 2005, repris au niveau européen en 2006. Cependant la présence de cet insecte a été repérée en mai 2007 grâce à une tournée de prospection sur quatre communes de la haute vallée de la Roya dans le département des Alpes-Maritimes. Vu l'impact potentiel important de ce ravageur sur la production de châtaignes, il est primordial que l'ensemble des acteurs se mobilise pour lutter contre ce fléau. Un programme de prévention et de lutte contre le ravageur doit donc désormais être mis en place. À l'initiative des professionnels de la filière, un voyage d'études en Italie est en cours de préparation afin de rencontrer les castanéculteurs touchés et les responsables des services italiens chargés de la lutte contre le cynips. Il serait intéressant que cette initiative soit encouragée et soutenue par les pouvoirs publics. Plus globalement, les services du ministère de l'agriculture, de la protection des végétaux et de l'INRA doivent prendre la pleine mesure du danger que représente le cynips du châtaignier afin d'accompagner les castanéculteurs français dans un programme de prévention, de recherche et de lutte de grande envergure. Il lui demande donc les mesures concrètes envisagées en la matière.

Texte de la réponse

LUTTE CONTRE LE CYNIPS DU CHÂTAIGNIER

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Flory, pour exposer sa question, n° 295, relative à la lutte contre le cynips du châtaignier.

M. Jean-Claude Flory. Madame la secrétaire d'État chargée de la famille, le châtaignier, appelé autrefois l'arbre à pain tant il a sauvé des générations entières de la famine, occupe encore aujourd'hui des dizaines de milliers d'hectares dans notre pays. Consommée sous diverses formes, la châtaigne structure une véritable économie du terroir et génère plusieurs milliers d'emplois sur l'ensemble de nos zones rurales. Dans le seul département de l'Ardèche que je représente, la filière castanéicole représente 5 000 hectares, 1 000 exploitations et plusieurs centaines d'emplois dans les activités de transformation.

Après les maladies phytosanitaires comme la maladie de l'encre ou celle de l'endothia, auxquelles elle a payé un lourd tribut, la châtaigneraie française se voit aujourd'hui menacée par le cynips du châtaignier, considéré au niveau mondial comme le principal fléau de l'espèce.

Originaire d'Asie, cet insecte a été introduit en 1974 aux États-Unis, puis en Italie en 2002. Sa présence a été repérée en mai 2007 sur quatre communes de la vallée de la Roya dans le département des Alpes-Maritimes. Grâce à la mobilisation en amont de l'ensemble de la profession et du groupe d'études sur la châtaigneraie, un plan de surveillance nationale a été déclenché et repris en 2006 au niveau européen.

Au vu de l'impact potentiel important du cynips sur la production de châtaignes, une mobilisation de tous les acteurs est nécessaire. Les services du ministère de l'agriculture, mais aussi les services dépendants et ceux de

l'INRA doivent en effet prendre la pleine mesure du danger qu'il représente. Un programme de prévention, de recherche et de lutte de grande envergure doit être mis en place.

Madame la secrétaire d'État, quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il de prendre afin de lutter efficacement contre le cynips à l'échelle nationale mais aussi européenne ?

M. le président. La parole est à Mme Nadine Morano, secrétaire d'État chargée de la famille.

Mme Nadine Morano, *secrétaire d'État chargée de la famille*. Monsieur le député, le ministre de l'agriculture et de la pêche, Michel Barnier, vous prie de l'excuser de ne pas être présent ce matin. Il est en Slovénie pour un Conseil informel des ministres de l'agriculture et de la pêche de l'Union européenne et m'a demandé de vous apporter la réponse suivante.

L'impact du cynips du châtaignier sur la production de châtaignes est, comme vous le soulignez, très important. Je sais combien l'action de sensibilisation menée par le groupe d'études sur la châtaigneraie, que vous présidez, a été déterminante pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance depuis 2005.

La situation est effectivement préoccupante dans la haute vallée de la Roya, dans les Alpes-Maritimes, où cet insecte ravageur a été détecté en avril 2007 à quinze kilomètres de la frontière italienne. Cette zone faisait déjà l'objet depuis 2005 d'une surveillance particulière compte tenu de sa proximité avec le foyer italien de cynips du châtaignier, la zone de Cuneo dans le Piémont.

Les prospections menées ont permis de repérer la présence de cet insecte sur quatorze sites répartis sur quatre communes : Tende, La Brigue, Fontan et Saorge. Des mesures ont aussitôt été mises en oeuvre pour limiter les niveaux de population de l'insecte et ralentir la progression du foyer.

Conformément aux mesures d'urgence communautaires, une zone contaminée, une zone focale d'une largeur de cinq kilomètres autour de la zone contaminée et une zone tampon d'une largeur de dix kilomètres autour de la zone focale ont été délimitées. Les maires des communes concernées ont été informés de l'interdiction de tout mouvement de végétaux de châtaignier à l'intérieur ou vers l'extérieur des zones délimitées.

Afin de limiter la multiplication locale de l'insecte et sa propagation, il a également été conseillé aux maires des quatre communes contaminées d'inviter les propriétaires et exploitants des châtaigniers infestés à lutter chaque fois que possible contre le cynips en coupant et en incinérant les rameaux porteurs de galles avant l'envol de l'insecte.

Enfin, les propriétaires et exploitants de châtaigniers des autres départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des régions limitrophes ont été informés de la présence de cet insecte dans les Alpes-Maritimes et de la nécessité d'intensifier la surveillance.

Une nouvelle campagne de prospection est en cours depuis le printemps 2008, afin de noter l'évolution géographique de la zone contaminée dans la vallée de la Roya, de modifier, le cas échéant, les zones délimitées et de vérifier l'absence du cynips dans les autres massifs de châtaigniers du Sud-Est de la France.

Un arrêté explicitant la mise en oeuvre de mesures d'urgence contre le cynips du châtaignier, et discuté avec les professionnels, devrait prochainement paraître. Son objectif est notamment de permettre une meilleure surveillance des introductions et des plantations de châtaigniers.

La lutte chimique étant très peu efficace contre cet insecte, le ministère de l'agriculture étudie, par ailleurs, en collaboration avec ses partenaires, l'opportunité de mener des actions de lutte culturale - utilisation pour les nouvelles plantations de variétés résistantes - et biologique - lâcher, comme cela est pratiqué depuis 2005 en Italie, d'un autre insecte, le *torymus sinensis*, qui parasite les larves du cynips. Un projet d'étude est ainsi en cours d'élaboration afin de tester la sensibilité des variétés de châtaigniers hybrides, issus de croisements avec la variété Bouche de Bétizac, identifiée comme résistante au cynips du châtaignier.

De même, un projet ayant pour objectif le lâcher de *torymus sinensis* dans la vallée de la Roya dès l'hiver 2008-2009 est en préparation dans le cadre de l'objectif de coopération territoriale, sous l'égide de l'université de Turin et de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes. Le service régional de la protection des végétaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur rencontrera à ce sujet la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes le 12 juin prochain.

Monsieur le député, comme vous le voyez, le ministère de l'agriculture est mobilisé aux côtés des professionnels, face à la présence, dans le Sud-Est de la France, de ce redoutable ravageur. Soyez assuré qu'il continuera de s'impliquer fortement dans les programmes de prévention, de recherche et de lutte contre cet insecte.

M. le président. Merci de ce cours sur les insectes ! (*Sourires.*)

La parole est à M. Jean-Claude Flory.

M. Jean-Claude Flory. Madame la secrétaire d'État, je vous remercie de votre réponse extrêmement précise et détaillée.

Toutes ces actions doivent être menées en étroite relation avec la profession castanéicole. Bien souvent, comme c'est le cas dans les communes des Alpes-Maritimes que vous mentionnez, la culture de la châtaigne, qui se fait dans les zones les plus fragiles en termes d'exploitation agricole, voisine avec d'autres productions, comme l'élevage de chèvres, qui, elles aussi, connaissent des situations difficiles d'exploitation.

Comme vous l'avez souligné, la coopération avec l'Italie est déterminante. Il est en effet essentiel qu'une coordination européenne puisse voir le jour - et je crois que telle est la volonté du ministère de l'agriculture - car des risques potentiels existent aussi dans des pays comme l'Espagne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 295

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4286

Réponse publiée le : 28 mai 2008, page 2490

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 mai 2008